

pacifiques. D'autres centres de liberté exercèrent leur puissante influence et leur attraction invincible sur les vassaux. Les villes et bourgs des provinces voisines, Miribel (1253), Baugé (1250), Montbrison (1223), Saint-Rambert (1224), Crozet (1236), Saint-Germain-Laval (1248), Villerez (1253) (1), avaient obtenu leurs chartes de bourgeoisie. La réaction contre l'arbitraire et les abus du régime féodal se montrait de tous les côtés. Une rébellion entraînait plusieurs ; une concession enfantait d'autres concessions. Placés entre des villes d'où rayonnaient les vives lueurs de la liberté, les habitants du Lyonnais durent réclamer leur affranchissement et en négocier les conditions. En quelques lieux l'initiative vint des maîtres du sol qui pour prévenir des luttes sanglantes, pour empêcher leurs vassaux de désert^{er} ou pour suivre l'impulsion des idées nouvelles, s'emp^ressèrent de proposer des réformes. Une fois en mouvement, la civilisation renverse tous les obstacles.

La charte de Châtillon-d'Azergues naquit pendant la grande tourmente lyonnaise, quelques années avant les derniers combats où les citoyens de Lyon conquièrent des droits que nous avons laissés perdre. La constitution définitive de la communauté de Villefranche par le sire de Beaujeu (novembre 1260), cinq mois avant la rédaction du document récemment découvert, hâta sans doute la mise en liberté des hommes de Châtillon. Le voisinage de l'heureuse ville beaujolaise dut exercer une influence décisive sur les résolutions des vassaux et les dispositions du seigneur de ce bourg féodal ; il rendit les premières plus hardies et les secondes plus conformes aux exigences du temps. Cependant la charte ne démontre pas l'influence de

(1) Guichenon : Histoire de la Bresse et de Bugey. La Mure : Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, toni. 3^e. (Cette dernière publication, faite par M. de Chantelausa, a obtenu de l'Institut l'un des prix de la fondation Gobert.)